



## **MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID AVIS PUBLIC - ENTRÉE EN VIGUEUR À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée que le conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2018, adoptait le règlement suivant :

**Règlement numéro 727 pour payer les travaux d'infrastructure d'égout et autres travaux connexes sous la route 117 ainsi que les frais incidents pour un montant de 127 000 \$ et autorisant un emprunt et une dépense à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 127 000 \$.**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 727 le 14 mai 2018.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au service des affaires juridiques de la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse : [www.valdavid.com](http://www.valdavid.com).

**DONNÉ À VAL-DAVID, ce 22 mai 2018**

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

Marie-Pier Pharand, avocate  
Greffière

Directrice des affaires juridiques  
et secrétaire-trésorière adjointe